



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL
TENUE LE MERCREDI 8 JUIN 2016, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER DE LA MRC D'ARGENTEUIL,
SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : madame et messieurs les conseillers Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Luc Grondin maire du village de Grenville, John Saywell maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Jacques Parent maire du canton de Harrington, Carl Péloquin maire de la ville de Lachute, Michel Boyer maire de la municipalité de Mille-Isles, André Jetté maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et Marcel Harvey maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Renée-Claude L'Allier, greffière et adjointe au directeur général, assistent également à la séance.

16-06-255 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE POUR L'ADOPTION DE SON RÈGLEMENT SUR LA VIDANGE COLLECTIVE DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT que depuis 30 ans, les systèmes d'assainissement des eaux usées des résidences isolées peuvent devenir des sources significatives de pollution et d'eutrophisation de nos plans d'eau et que, lorsqu'ils sont inadéquats, désuets, colmatés ou non conformes, ces systèmes peuvent augmenter les apports de phosphore vers les cours d'eau et les lacs ;

CONSIDÉRANT qu'il est maintenant bien connu que cette augmentation des apports en phosphore peut favoriser le développement d'une floraison excessive de cyanobactéries (algues bleu-vert);

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 11 juin 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;

CONSIDÉRANT que cette loi vient confirmer que les ressources en eau font partie du patrimoine de la collectivité et que l'État en est le gardien, au bénéfice des générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil, en vigueur depuis juin 2009, détermine à travers les grandes orientations d'aménagement les principes selon lesquels la MRC veillera à appuyer une vision régionale de l'aménagement du territoire basée sur la protection et la valorisation des ressources naturelles, dans un contexte de développement durable ;

CONSIDÉRANT que de façon plus particulière, le SADR identifie comme objectif spécifique d'assurer adéquatement la protection environnementale des lacs en milieu de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'entre 2008 et 2011, la MRC d'Argenteuil a coordonné un plan d'action visant la préservation environnementale des lacs qui a permis de réaliser des inventaires de la performance des installations septiques auprès de 3 627 résidences, et que les résultats ont démontré qu'une proportion significative des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées étaient obsolètes et ne répondaient plus aux normes applicables;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais constatent une problématique à la fois sociale, économique et environnementale importante dans le cas de la gestion des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées ;

CONSIDÉRANT que les conclusions du rapport de février 2015 du gouvernement du Québec intitulé Vers une gestion optimale des fosses septiques au Québec encouragent fortement les municipalités qui ne l'ont pas encore réalisé à mettre en place un programme de vidange collective puisque «du point de vue de l'environnement et de la santé publique, la gestion optimale des fosses septiques est de plus en plus impérative étant donné que le développement du territoire exerce une pression croissante sur l'environnement et plus particulièrement sur les ressources en eau»;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 26 mai 2016, le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RU-950-02-2016, Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro ru-950-01-15 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité Grenville-sur-la-Rouge, visant à mettre en place un programme de vidange collective sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les avantages d'un programme de vidange collective pour une municipalité sont multiples du point de vue de la gestion puisqu'il permet un meilleur suivi de la performance des installations sur son territoire et un système de contrôle plus rigoureux quant au traitement adéquat des boues septiques;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un tel programme comporte également plusieurs avantages pour les citoyens en assurant que la réglementation soit appliquée de façon équitable, en réalisant des économies d'échelles en raison du volume de vidange et en simplifiant les aspects administratifs démontrant un entretien régulier;

CONSIDÉRANT que pour atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de gestion optimale des matières organiques, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Argenteuil 2016-2020 cible comme action d'encourager et de soutenir la municipalisation de la vidange des fosses septiques sur l'ensemble du territoire de planification et de s'assurer que les boues vidangées soient valorisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte une motion de félicitation à l'égard de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge pour l'adoption, en mai 2016, de son règlement numéro RU-950-02-2016, Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro ru-950-01-15 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité Grenville-sur-la-Rouge;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil salue cette importante initiative, une première sur le territoire de la MRC, qui s'inscrit dans les priorités régionales sur le plan environnemental puisqu'elle contribuera à la fois à mieux protéger les plans d'eau sur le territoire et concourra, dès la première année du PGMR, aux objectifs régionaux de valorisation de la matière organique putrescible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur John Saywell, maire, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 14 juin 2016

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-trésorier